

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOU

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Hana WALIDI-ALAOU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine VICTOR
Monsieur José ALMEIDA	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Laurent GOBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Laurence FAVIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Céline TONOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Géraldine CHEDOZ suppléante de M. Jean-Claude GIRARD	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Monsieur Patrick AUDARD	
	Monsieur Léo LACHAMBRE	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Kildine BATAILLE	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**SPLAAD - Parc d'activités de Beauregard à Longvic et Ouges – Avenant n°5 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement - Compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2020 - Approbation**

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités territoriales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la SPLAAD a adressé à Dijon Métropole le compte-rendu annuel à la collectivité de cette opération établi à la date du 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPLAAD du 17 décembre 2020 a décidé de changer les dates d'ouverture et de clôture de son exercice comptable. Initialement ouvert du 1er juillet N au 30 juin N+1, il est désormais calé sur l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre N.

Exceptionnellement, l'exercice ouvert le 1er juillet 2020 a eu une durée de 6 mois puisqu'il a été clôturé au 31 décembre 2020.

Cette modification emporte diverses conséquences sur les dispositions de la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement, qui doit ainsi être mise à jour en conséquence. Tel est l'objet de l'avenant n°5, soumis à votre approbation.

Par délibération du 19 novembre 2009, le Conseil Communautaire du Grand Dijon, devenu depuis Dijon Métropole, avait décidé de confier à la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD), par voie de convention de prestations intégrées, l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parc d'activités Beauregard » sur le territoire des communes de Longvic et Ouges.

Le 27 novembre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC comprenant notamment le Programme des équipements publics et les modalités prévisionnelles de financement.

Pour mémoire, le parc de Beauregard a pour ambition d'allier qualité urbaine et paysagère, de pouvoir s'adapter à une demande évolutive en gardant une logique d'ensemble et d'être exemplaire en matière de développement durable.

Maîtrise foncière

Au 31 décembre 2020 la SPLAAD et l'EPFL ont la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération. Au cours de l'exercice, les parcelles ZR6 de 127 900m², BY277 de 403m² et BY279 de 247m² ont été achetées par la SPLAAD à l'EPFL par actes administratifs en date du 01 octobre 2020 et du 23 décembre 2020.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2020 s'élèvent à 5 839 954 € TTC.

Aménagement des sols

Une seconde phase de fouilles archéologiques a été réalisée durant l'été 2020 afin de libérer les terrains de la phase 2.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2020 s'élèvent à 1 073 009 € TTC.

Travaux

Il s'agit des travaux secondaires de l'opération pour la viabilisation des terrains cessibles du projet.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2020 s'élèvent à 4 230 433 € TTC.

Barreau de liaison

Le barreau de liaison entre la RD 996 et la RD 122A relevait initialement de la compétence du Conseil Départemental de la Côte-d'Or et les travaux avaient été évalués à la somme de 5 200 000 € HT en valeur 2014 (hors acquisitions foncières, études et honoraires techniques). A la suite du transfert de compétence du Département vers Dijon Métropole la configuration technique de l'ouvrage et son coût devront être réinterrogés.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2020, correspondant à la partie réalisée, s'élèvent à 1 236 126 € TTC.

Commercialisation

Sur l'exercice, trois ventes et un compromis ont été signés :

- Cession du lot n°3 à la société GOM DIJON (LUSTRAL) pour une surface de terrain de 3 000 m² et un montant de 150 000 € HT.
- Cession du lot n°35 à la société FAUBOURG PROMOTION BEAUREGARD (entreprises CIBLEX-ETP) pour une surface de terrain de 20 557 m² et un montant de 1 027 850 € HT.
- Cession du lot n°17 à la société H21 IMMO (hôtel) pour une surface de plancher de 4 629 m² sur un terrain de 6 725 m² et un montant de 555 480 € HT.
- Compromis de vente concernant le lot n°10 à la SAS BEAUREGARD (société DUC et PRENEUF) pour une surface de terrain de 9 980 m² et un montant de 399 200 € HT.

Au moins dix nouveaux compromis de vente devraient être signés à l'échéance du 31 décembre 2021.

Compte de résultat prévisionnel

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges actualisées sont arrêtés au 31 décembre 2020 à un montant de 37 431 852 € HT.

Le cumul des dépenses réalisées au 31 décembre 2021 est de 16 094 869 € TTC et le cumul des recettes réalisées, à cette même date est de 3 391 813 € TTC.

La participation de la collectivité, d'un montant de 14 184 173 € TTC dont 11 233 494 € TTC concernant la cession des équipements généraux, reste inchangée par rapport à l'exercice précédent.

Vu l'avenant n°5 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement « Parc d'activités Beauregard » ;

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Parc d'activités Beauregard » transmis par la SPLAAD à Dijon Métropole, et arrêté au 31 décembre 2020 comportant en annexe :

- le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- les tableaux des acquisitions et cessions immobilières réalisées.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°5 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement « Parc d'activités Beauregard » ;

